



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 27 septembre 2018  
Convocation du : 19 septembre 2018  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS** : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. DUPONT

DE18.121

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**ADHESION A FRANCE MEDIATION**  
**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE**

*Autorisation - Approbation*

0380

Par délibération n° 12.099 du 6 décembre 2012, la Ville d'Armentières a adhéré au réseau France Médiation, regroupant les acteurs de la médiation sociale.

Par délibération DE14.063 du 17 avril 2014, Monsieur Dominique BIANCHI a été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration de France Médiation.

Monsieur Dominique BIANCHI ayant démissionné de ses fonctions au sein du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un nouveau représentant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de France Médiation.

L'élection de ce membre se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur candidat pour siéger au Conseil d'Administration de France Médiation.

**Liste « Armentières dans le Cœur et dans l'Action » : Laurent DERONNE**

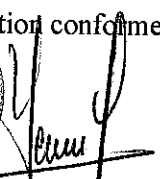
Il n'est pas fait acte d'autres candidatures.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE :**

- ❖ 26 voix pour : groupe «Armentières dans le Cœur et dans l'Action »
- ❖ 07 abstentions : groupe «Le Rassemblement Armentierois»

Par conséquent, Monsieur Laurent DERONNE est désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration de France médiation.

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,  


**Bernard HAESBROECK**

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille